

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BOING



Version 1 Date d'établissement: 25/08/2021  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 11/10/2023

Page 1 de 8  
Date d'impression: 17/10/2023

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: BOING  
UFI: PS00-F0GM-U00H-SXTF  
Substance active: Phosphonates de potassium (510 g/L (57.6% p/p) d'acide phosphoreux) [SL]  
Numero de registre: 2190160

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Fongicide

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

##### Identification de l'entreprise:

Entreprise: **EXCLUSIVAS SARABIA, S.A**  
Adresse: Pol. Ind. La Litera · Autovía A2, Km.441,6  
Ville: Fraga  
Province ou région: Huesca (SPAIN)  
Numéro de Téléphone: +34 973 737 377  
E-mail: sarabia@sarabia.eu  
Web: www.sarabia.eu

##### Responsable de la commercialisation:

Entreprise: **HELM AG**  
Adresse: Nordkanalstrasse 28  
Ville: 20097 Hamburg  
Province ou région: Germany  
Numéro de Téléphone: +49 40 2375-0  
E-mail: info@helmag.com  
Web: www.helmag.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +34 973 737 377 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 09:00-13:00)  
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 hours a day, 7 days a week)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (CE) No 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

##### Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

##### Phrases EUH:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

##### Phrases types supplémentaires (Annexes II et III du Règlement 547/2011):

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BOING



Version 1 Date d'établissement: 25/08/2021  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 11/10/2023

Page 2 de 8  
Date d'impression: 17/10/2023

SPE 8: Peut être dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.  
Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.  
Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:  
Peut provoquer une légère irritation au contact de la peau et des yeux.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
CAS No: 13492-26-7 CE No: 236-809-2 Registration No: 01-2120764838-36-XXXX	phosphonate dipotassique	10 - 50 %	Eye Irrit. 2, H319	-
CAS No: 13977-65-6	phosphite de potassium	10 - 50 %	Eye Irrit. 2, H319	-

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

#### En cas d'inhalation.

Si la respiration s'arrête, consulter un médecin d'urgence. Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

#### En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés.

#### En cas d'ingestion.

Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BOING



Version 1 Date d'établissement: 25/08/2021  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 11/10/2023

Page 3 de 8  
Date d'impression: 17/10/2023

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Inhalation:

Légère irritation des voies respiratoires.

Parcours cutané :

Légère irritation de la peau.

Voie oculaire :

Légère irritation des yeux.

Ingestion:

Nausée et vomissements

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

NE LAISSEZ EN AUCUN CAS LA PERSONNE INTOXIQUEE SEULE.

En cas d'ingestion, de contact avec les yeux et/ou d'inhalation du produit, consulter immédiatement un médecin en lui indiquant le l'étiquette du produit ou cette fiche de données de sécurité.

Antidotes : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

#### 5.1 Moyens d'extinction.

##### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

##### Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent.

##### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BOING



Version 1 Date d'établissement: 25/08/2021  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 11/10/2023

Page 4 de 8  
Date d'impression: 17/10/2023

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales:

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.

Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin.

Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré. Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pour usage professionnel seulement. Voir l'étiquette du produit pour les conditions d'utilisation approuvées.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition.

##### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Fongicide</b>
<b>Protection respiratoire:</b>	Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.
<b>Protection des mains:</b>	Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.
<b>Protection des yeux:</b>	Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.
<b>Protection de la peau:</b>	PPE: Chaussures de travail Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II. Normes CEN: EN ISO 13287, EN 20347 Maintenance: Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise. Observations: Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BOING



Version 1 Date d'établissement: 25/08/2021  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 11/10/2023

Page 5 de 8  
Date d'impression: 17/10/2023

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide

Couleur: Incolore

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non disponible

Point de fusion: Non disponible

Point de congélation: Non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:  $\geq 100$  °C

Inflammabilité: Non inflammable

Limites inférieure d'explosion: Non disponible

Limites supérieure d'explosion: Non disponible

Point d'éclair:  $\geq 100$  (CEE A9)

Température d'auto-inflammation: 409 (EEC A15)

Température de décomposition: Non disponible

pH: 5,2-6,2 (1%) (CIPAC MT 75.3)

Viscosité cinématique: Non disponible

Solubilité: Soluble dans toutes les portions

Hydro solubilité: Non disponible

Liposolubilité: Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible

Pression de vapeur: Non disponible

Densité absolue: Non disponible

Densité relative: 1,4-1,5 g/ml

Densité de vapeur relative: Non disponible

Caractéristiques des particules: Non disponible

#### 9.2 Autres informations.

##### Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles:

Propriétés explosives: Non explosif

Liquides comburants:

Propriétés comburantes: Non oxydant

##### Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité:  $5.33 \times 10^{-6}$  m<sup>2</sup>/s

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Environnements fortement oxydants.

#### 10.2 Stabilité chimique.

Le produit stocké dans son emballage d'origine intact, dans des conditions normales, répond aux exigences de qualification initiale et quantitatives pendant une période minimale de deux ans.

Voir les conditions de stockage et de manipulation recommandées dans la section 7.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Des fumées dangereuses telles que COX, SOX, NOX et autres produits de combustion peuvent être produites par pyrolyse

#### 10.4 Conditions à éviter.

Lumière directe, chaleur excessive et contact avec des matières oxydantes.

#### 10.5 Matières incompatibles.

Ne pas mélanger avec des agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Des fumées dangereuses telles que COX, SOX, NOX et autres produits de combustion peuvent être produites par pyrolyse

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BOING



Version 1 Date d'établissement: 25/08/2021  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 11/10/2023

Page 6 de 8  
Date d'impression: 17/10/2023

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

LD50 Orale (rat) >2000 mg/Kg bw

LD50 Peau (rat) >2000 mg/Kg bw

CL50 Inhalation (rat) >2.01 mg/L air

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Not irritant (Lapin)

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Not irritant (Lapin)

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Not sensitising (Guinea pig)

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers.

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

##### Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

Toxicity endpoints for aquatic organisms:

EC/LC50 (Fish): > 118 mg a.s/L

EC/LC50 (Daphnids): > 118 mg a.s/L

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Bien qu'aucune indication quantitative n'ait été faite concernant l'acide phosphoreux, la détermination qualitative a démontré qu'il peut être considéré comme un produit de dégradation du sol

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

L'acide phosphoreux devrait être rapidement adsorbé sur les sédiments où il pourrait être lentement oxydé en phosphate.

En raison de la solubilité de l'acide phosphoreux en cas de dissociation dans l'eau (>100 g/ 100 ml), aucune accumulation n'est attendue

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BOING



Version 1 Date d'établissement: 25/08/2021  
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 11/10/2023

Page 7 de 8  
Date d'impression: 17/10/2023

### 12.4 Mobilité dans le sol.

L'acide phosphoreux peut être peu mobile dans les sols.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

### 12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Classification des déchets selon le catalogue européen des déchets:

15 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

15 01 02 emballages en matières plastiques

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Transport non-dangereux.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI/IATA: Transport non-dangereux.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

### 14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): Pas Applicable.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Transport non-dangereux.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BOING



Version 1 Date d'établissement: 25/08/2021  
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 11/10/2023

Page 8 de 8  
Date d'impression: 17/10/2023

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Codes de classification:

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul

Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé d'utiliser le produit uniquement aux fins prévues.

Abréviations et acronymes utilisés:

CEN: Comité européen de normalisation.

PPE: Équipements de protection individuelle.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.